



ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE du YACHT CLUB DE CARNAC

Samedi 29 octobre 2022 à 9h30

POUVOIR

Je soussigné,
membre du Yacht Club de Carnac en 2021 et 2022.

Ne pouvant assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire du Yacht Club de Carnac se déroulant le 29 octobre 2022, donne pouvoir à

....., **membre du Yacht Club de Carnac en 2021 et 2022** pour tout vote ayant lieu lors de cette assemblée.

Toute personne désirant voter lors de cette élection, doit être à jour de sa cotisation de l'année en cours (40€) et de l'année précédente (37€). Le vote par procuration est autorisé, chaque Membre ne peut être détenteur de plus de 3 pouvoirs.

Fait à

Le

Signature du membre.